



Responsabilité d'un demi frère à l'égard de sa demie soeur

Par **Credon**, le **10/06/2012** à **22:22**

Bonjour,

Ma demie soeur (lien paternel) est une personne âgée de 79 ans, veuve; et sans enfant. Elle a deux frères vivant à l'étranger. Les deux sont en retraite, l'un âgé de 77 ans, l'autre âgé de 62 ans. En temps que demi - frère quel est mon degré de responsabilité vis à vis d'elle ? Supposons qu'un jour elle doive intégrer une maison de retraite, serais je tenu de participer à son financement ?

Merci pour votre éclairage. Cordialement Yves (78)

Par **cocotte1003**, le **11/06/2012** à **03:30**

Bonjour, il n'existe aucune solidarité entre frere et soeur, personne ne peut donc rien vous demander, cordialement